

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : .26

Séance du 15 mars 2018

Présents : 19
Représentés : 02
Absents : 05
Votants : 21

Présents : A BOUILLAULT, J PERRIER, C DESLANDES, S DESGUE, R PINSON, A CHAREYRE, S DESLANDES, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, R GAUCHER, C GONTIER, F HESLOUIS, M LAIR, MJ LEBASCLE, F LECHAPLAIN, A LEROY, Y LOYAUD
Représentés : MM CHEMIN a donné procuration à A BOUILLAULT, JL HERBERT a donné procuration à F LECHAPLAIN,
Absents excusés : S GASSION, S GAUTIER
Absents : JL DUDOIGT, S LEFRANCOIS et T LAURENCEAU
Secrétaire de séance : S DESGUE

Date de Convocation :
10/03/2018

Le Conseil Municipal avait été convoqué le vendredi 09 mars 2018 à 20h30
Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le jeudi 15 mars 2018 à 20h30
Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum sur les questions à l'ordre du jour du 09 mars

Lecture du Procès-verbal du 26 janvier 2018

Le Procès-verbal du 26 janvier 2018 a été lu par la secrétaire. Il a été adopté à l'unanimité.

I. Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017

• 1°) Le Compte Administratif Commune

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement	
Recettes :	1340259.29€
Dépenses :	<u>765437.19€</u>
Excédent :	574822.10€
Résultat de Clôture à fin 2016 :	1426199.26€
Affectation à l'investissement :	447688.53€
Résultat de l'exercice :	<u>574822.10€</u>
Résultat de Clôture :	1553332.83€
- Section de l'investissement	
Recettes	696893.18€
Dépenses	<u>755075.22€</u>
Déficit	58182.04€
Résultat de clôture à fin 2016	-332688.53€
Résultat de l'exercice	<u>- 58182.04€</u>
Résultat de clôture hors restes à réaliser	-390870.57€

SOIT UN RESULTAT DE CLOTURE DE :

	1553332.83€
	<u>-390870.57€</u>
RESULTAT	1162462.26€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2017 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Commune](#)

Après avoir constaté que le compte administratif communal et le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [2°\) Le Compte Administratif Assainissement](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement	
Recettes :	58964.70€
Dépenses :	<u>53958.71€</u>
Excédent:	5005.99€
Résultat de Clôture à fin 2016 :	72741.62€
Résultat de l'exercice :	<u>5005.99€</u>
Résultat de Clôture :	77477.61€
- Section de l'investissement	
Recettes	39459.98€
Dépenses	<u>18312.00€</u>
Excédent	21147.98€
Résultat de clôture à fin 2016	30433.90€
Résultat de l'exercice	<u>21147.98€</u>
Résultat de Clôture hors restes à réaliser	51581.88€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2017 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de gestion de l'assainissement de Romagny](#)

Après avoir constaté que le compte administratif de l'assainissement et le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [3°\) Le Compte Administratif Lotissement de la Source](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement	
Recettes :	0.00€
Dépenses :	0.00€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2016	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€
- Section de l'investissement	
Recettes :	0.00€
Dépenses :	0.00€
Excédent :	0.00€
Résultat de Clôture à fin 2016:	0.00€
Résultat de l'exercice :	0.00€
Résultat de Clôture :	0.00€
Soit un résultat de clôture de :	0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2017 et annule les crédits correspondants non employés

- [Le Compte de Gestion Lotissement de la source](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

- [4°\) Le Compte Administratif Lotissement Turmel](#)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joseph PERRIER, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur André BOUILLAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement	
Recettes :	20630.09€
Dépenses :	20630.09€
Excédent :	<u>0.00€</u>

Résultat de Clôture à fin 2016	0.00€
Résultat de l'exercice :	<u>0.00€</u>
Résultat de Clôture :	0.00€

- Section de l'investissement

Recettes :	19939.95€
Dépenses :	<u>19939.95€</u>
Excédent :	0.00€

Résultat de Clôture à fin 2016:	0.00€
Résultat de l'exercice :	<u>0.00€</u>
Résultat de Clôture :	0.00€

Soit un résultat de clôture de : 0.00€

- 1) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 2) Arrête les opérations clôturées en 2017 et annule les crédits correspondants non employés

• [Le Compte de Gestion Lotissement Turmel](#)

Après avoir constaté que le compte administratif du Lotissement La Source et le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie ont des résultats identiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

II. Délibérations

- AD'AP pour les communes déléguées de Romagny et de Fontenay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (20 pour et 1 contre)

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité des ERP de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision

- Vente des chemins ruraux N° 38 et N° 39 « Les Houlettes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les conclusions de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux situés au lieu-dit « Les Houlettes »
- D'autoriser l'aliénation et la cession à Monsieur BELLIARD Christophe des chemins ruraux « Les Houlettes » de la commune déléguée de Romagny situé au droit des parcelles section ZO 25, 29, 35, 36, 37, 38 et 41 pour le chemin rural n° 38 et situé au droit des parcelles section ZO 31, 38 et 41
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

- Droit de préemption parcelle « La Bouteillère »

Monsieur Le Maire présente aux Conseillers Municipaux la demande de droit de préemption reçue pour le terrain de Madame Courtais Christine. Ce terrain est vendu à

Messieurs BOULE et ANTIER. Un droit de réserve a été émis par la commune afin de permettre l'aménagement du virage. Messieurs BOULE et ANTIER sont d'accord d'abandonner gratuitement du terrain à la commune pour réaliser des travaux

- Reprise de Concessions au cimetière de Fontenay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°/ les concessions délivrées

Bloc 7 sous le n°151 BINDAULT décédé le 10/02/1955

Bloc 7 sous le n°156 HERBERT née MAUDET Marie décédée en 1960 et HERBERT Victor

Bloc 7 sous le n°157 CROCHET née HESLOUIS Ernestine décédée en 1961

Bloc 7 sous le n°163 GARNIER Victor décédé en 1964

Bloc 7 sous le n°164 MAUDET Alfred décédé en 1964

Bloc 8 sous le n°172 PERRON Léon décédé le 15/12/1947

Bloc 8 sous le n°174 CHATEL Bernard décédé le 24/06/1948

Bloc 8 sous le n°180 MAUDET Auguste et LEROUX Victorine décédée le 01/07/1992

Bloc 8 sous le n°183 GARNIER Victor décédé le 12/02/1951

Bloc 8 sous le n°185 DESGUE veuve décédée en 1951

, dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon ;

2°/ Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Madame Charline Deslandes précise que les exhumations seront réalisées à la fin de la procédure de reprise des concessions.

- Ouverture de crédit pour les opérations Bâtiments Communaux et Champ Saint Denis

• Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été prévu au budget de crédit pour l'achat de radiateur au Logement 1 maison du marronnier à Romagny.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'ouverture d'une ligne de crédit l'achat de radiateur au Logement 1 maison du marronnier d'un montant de 1688.40€ TTC à l'opération 146 « rénovation bâtiments communaux »

• Champ Saint Denis

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été prévu au budget de crédit pour la dissimulation du réseau de télécommunication Rue de la Bouteillère à Romagny.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'ouverture d'une ligne de crédit pour la dissimulation du réseau de télécommunication Rue de la Bouteillère d'un montant de 3551€ TTC au compte 2041582 « GFP : bâtiments et installations »

- SDEM : transfert de compétence pour les bornes de recharge voiture électrique

Afin de permettre la pose de bornes de recharge pour les voitures électriques sur la zone terractive des closeaux, il convient de transférer au SDEM la compétence détenue par la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation

comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Accepte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDEM50.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

III. DEVIS

- *Travaux à la lagune et STGS pour poste de refoulement*

Suite à la réception d'un devis concernant la réalisation d'ouvrage à la lagune, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 2420€ HT

Suite à la réception de devis concernant le remplacement du système de télégestion existant du service assainissement à Romagny, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise STGS d'un montant de 2610.00€ HT

- *Voirie entrée du Bourg*

Suite à la réception de devis concernant la mise en place de terre pierre à l'entrée du bourg de Romagny, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 1366.40€ HT

- *Toiture salle de tennis de table et gouttière de l'église de Fontenay*

Suite à la réception de devis concernant la réfection de la toiture de la salle de tennis de table de Fontenay, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SARL BELLIARD d'un montant de 8565.50€ HT

Suite à la réception de devis concernant le remplacement de la gouttière de l'église de Fontenay, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise SARL BELLIARD d'un montant de 1163.30€ HT

IV. Subventions 2017

Associations locales	2018
APE	2000
Société de Chasse "La Bécassine"	350
CATM et AC	300
" Les Trois Coups"	600
Club du 3ème Age	600
Art et Loisirs de Fontenay	100
La Romagnaise	450
Les Cœurs Joyeux de Fontenay	200
Comité des Fêtes de Fontenay	300

Les yeux de Cloè	1000
CLAR	200
TOTAL	6100

Associations extérieures	2018	
AF Myopathie (Téléthon)	180	
A.N.E.H.P	0	CCAS
Donneur de sang	170	
Aumônerie Collège + Lycée	100	
Secours catholique	0	CCAS
Maison Familiale de Mortain	150	
Les Sax du mortainais	100	
Les Resto du Cœur	0	CCAS
Centre anti cancéreux -Saint Lô	330	
Croix rouge -Comité de Mortain	0	CCAS
Association Prévention routière	0	
Amicale des chasseurs de Mortain	20	
"Age d'or" Hôpital de Mortain	0	CCAS
APE Collège + Lycée MORTAIN	300	
France Alzheimer	0	CCAS
Chorale Montjoie	0	
Amicale du personnel	200	
Acad'habra	300	
Gaule Mortainaise	50	
TOTAL	1900	

DIVERS	2018
Autres	2000
CCAS	4500
TOTAL	6500

TOTAL GENERAL	14500
----------------------	--------------

V. Dénomination des voies : information sur l'avancement des travaux et proposition des noms des voies et routes pour une prise de décision lors d'un prochain conseil municipal

VI Scolaire : frais de fonctionnement des élèves ULIS

Le Conseil Municipal accepte de verser les frais de fonctionnement pour les élèves en classe ULIS car il n'existe pas de structure sur la commune

VI. Questions diverses

- Avis de naissance de Rose ROBERT née le 22 février 2018

Fait à Romagny Fontenay
Le 28 juin 2018
Le Maire
A BOUILLAULT